

Les différentes liaisons douces :

PISTE CYCLABLE : voie séparée des autres usagers de la route, réservée aux cyclistes (avec obligation de l'emprunter à partir du moment où elle existe) ;

VOIE VERTE : aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée ;

BANDE CYCLABLE : voie située au niveau de la chaussée réservée aux vélos ;

ZONE DE RENCONTRE : voie sur laquelle piétons, cycles et voitures sont autorisés à circuler. Néanmoins, les véhicules ne peuvent pas dépasser 20 km/h ;

CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE (EX «CHAUCIDOU») : aménagement consistant à remplacer, en modifiant la signalisation horizontale (marquage au sol), les deux voies de circulations routières par une seule voie centrale à laquelle sont adjointes deux bandes latérales multi-usages, principalement dédiées à la circulation des vélos ;

ZONE 30 : voie sur laquelle cohabitent tous les modes de transport, avec une limitation à 30km/h pour les véhicules motorisés ;

AIRE PIÉTONNE : voie réservée uniquement aux piétons, avec une tolérance pour les cyclistes si ceux-ci roulent au pas (sauf arrêté municipal).

TOUS À VÉLO, MAIS TOUS EN SÉCURITÉ !

Même en étant cycliste et piéton, le bon respect du code de la route est nécessaire. Voici quelques rappels :

 → Les stops et les feux rouges, même à vélo, il faut les respecter !

 → Obligation des cyclistes d'emprunter les pistes et les bandes cyclables.

 → L'accès aux piétons et cyclistes est interdit.

 → Ce panneau représente une voie verte (voir la définition au-dessus).

 → Vous vous trouvez dans une zone de rencontre.

 → Ce panneau indique que vous êtes sur une aire piétonne.

 → Avec ce panneau, les cyclistes peuvent être en double sens alors que les voitures, elles, circulent à sens unique.

TOUS À VÉLO !

Plus de liaisons douces pour se déplacer à Coulommiers

A l'occasion de l'inauguration du Pont aux Lions, la Ville de Coulommiers présente les premières liaisons douces aménagées et celles proposées dans le cadre du schéma global réalisé par la communauté d'agglomération. L'objectif est de favoriser le déplacement à pied ou à vélo des habitants vers les principaux points d'intérêts de la commune.

Une liaison permet ainsi déjà de raccorder le quartier de Vaux, la Gare SNCF, le cinéma, le centre aquatique et le Parc des Capucins en empruntant des pistes cyclables et la nouvelle voie verte réalisée par la Ville en 2019, rue du Pré Meunier. Réhabilitée en 2018, la Sente aux Loups permet quant à elle de relier le quartier des Templiers et la cité scolaire au centre-ville, via l'avenue Gastellier.

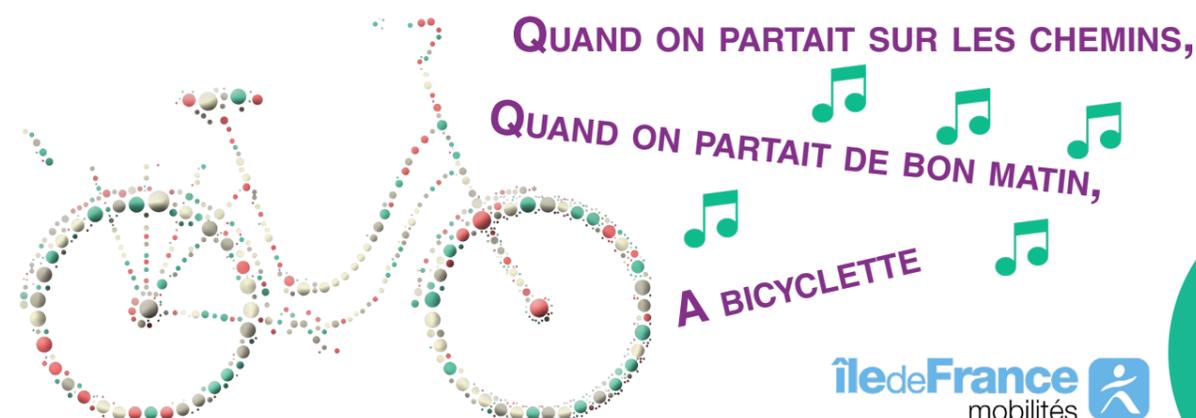
D'autres liaisons, déjà identifiées dans le schéma intercommunal et présentées dans le plan ci-contre, seront créées à l'avenir pour encourager ces formes de mobilité respectueuses de notre environnement, de notre cadre de vie et bénéfique pour notre santé.

Louer un vélo électrique : c'est possible à Coulommiers !

A partir de septembre 2019, Île-de-France Mobilités proposera aux Franciliens un nouveau service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE). L'objectif est de favoriser l'utilisation du vélo notamment pour les trajets domicile-travail.

Le principe ?

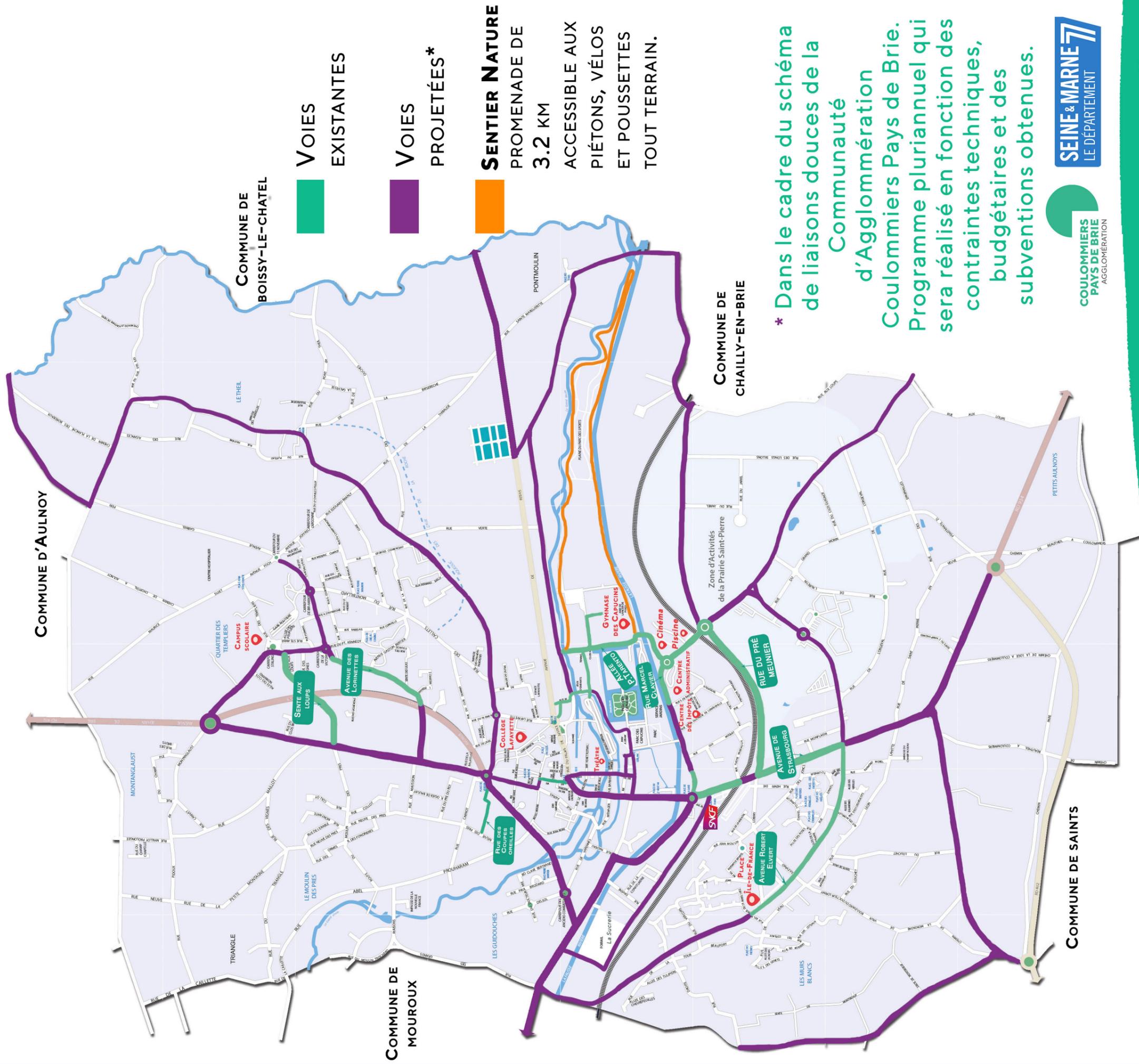
Louer un vélo électrique pendant 6 mois pour 40 € par mois, entretien et application mobile de guidage inclus. 50% du coût peut être pris en charge par l'employeur. A Coulommiers, le retrait du vélo **s'effectuera auprès du bureau de poste central**, rue Salomon de Brosse, à proximité des services administratifs municipaux. Les pré-réservations sont d'ores et déjà possibles sur www.veligo-location.fr.





VOIES CYCLABLES ET PIÉTONNES

LIAISONS DOUCES DE LA VILLE DE COULOMMIERS



* Dans le cadre du schéma de liaisons douces de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Programme pluriannuel qui sera réalisé en fonction des contraintes techniques, budgétaires et des subventions obtenues.



📞 01 64 75 80 00

📘 J'aime Coulommiers



Coulommiers